

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber: Le messenger suisse de France
Band: 7 (1961)
Heft: 10

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON DE BERNE

TELEPHONIE SANS FIL
COMME A PARIS!

Alors qu'à l'étranger la téléphonie sans fil sur les voitures-taxis est depuis longtemps utilisée, de telles installations ne sont encore qu'assez peu répandues en Suisse. La coopérative de taxis de Berne vient de doter ses voitures d'une telle installation, équipée de deux canaux. Cette installation permet d'appeler chacune des 50 voitures qui en sont munies par l'intermédiaire d'un central téléphonique. Un client désire-t-il un taxi, il appelle le central qui, à son tour, alerte une de ses voitures qui se trouvent le plus près de l'adresse du client qui appelle. L'appel du central se fait par radio, grâce à une installation spéciale dont sont dotées toutes les voitures-taxis. Sa course faite, le chauffeur s'annonce à nouveau au central en indiquant son nouveau point de stationnement et y demeurera jusqu'au prochain client qui s'annoncera à lui, soit directement, soit par l'intermédiaire du central. La téléphoniste du central est tenue sans cesse au courant du lieu de stationnement des diverses voitures grâce à une plaque magnétique fixée sur le plan de la ville. L'émetteur du central est installé à l'étage supérieur de l'école bitzius.

Au cours d'une brève cérémonie marquant l'inauguration de ce service de taxis par téléphonie sans fil, le président de la coopérative de taxis de Berne, M. Hans Waegli, ainsi que les représentants de la firme qui a construit l'installation, des P.T.T. et de la police, ont montré le fonctionnement de l'installation et souligné les avantages qu'elles présentent.

HYMNE NATIONAL SUISSE

Dans une récente séance, le Conseil fédéral a déclaré le « Cantique Suisse » d'A. Zwyssig et L. Widmer, hymne national suisse pour l'armée et pour les cas où nos représentations diplomatiques ont leur mot à dire. La décision est valable jusqu'au 31 décembre 1964. A la fin de cette période, le Conseil fédéral réexaminera le problème.

L'arrêté s'appuie, pour une large part, sur les opinions exprimées par les cantons en réponse à une lettre circulaire que le Département fédéral de l'intérieur leur avait envoyée le 15 avril 1959. Seize cantons — donc une nette majorité — se sont prononcés en faveur du « Cantique Suisse ». Quatre cantons seulement préférèrent « O Monts Indépendants », deux d'entre eux estimant cependant nécessaire d'en modifier quelque peu le texte. Dans quatre autres cantons, la consultation de l'opinion publique ne donna aucun résultat décisif, ni pour, ni contre le « Cantique Suisse », mais celui-ci restait au premier plan. Un seul canton proposa un autre chant comme hymne national, l'« Hymne à la Patrie » de H. Suter.

Les sociétés chorales ont elles aussi approuvé à une forte majorité l'élevation du « Cantique Suisse » au rang d'hymne national, tout en exprimant le vœu que

l'on intensifie à l'école et dans le peuple, au cours de la période hivernale, la diffusion des deux chants « Notre Suisse » de l'abbé Bovet et « Hymne Suisse » de P. Mueller qui, à leur avis, seraient également qualifiés comme hymne national.

Le « Cantique Suisse » répond à ce qu'on attend d'un hymne national suisse. Le texte et la musique en sont remarquables et c'est une création essentiellement suisse. Bien connu de la population de toutes les régions, il est d'ores et déjà joué et chanté à maintes reprises lors de manifestations patriotiques ou solennelles. D'autre part, les inconvénients de « O Monts Indépendants » — caractère international de sa mélodie et surtout texte devenu étranger à notre sensibilité — se font toujours plus sentir. Les autres hymnes proposés ne sont pas généralement connus.

Le Conseil fédéral invitera les gouvernements cantonaux à déclarer également le « Cantique Suisse » hymne national dans leurs cantons. Il les priera encore, pour répondre au désir des sociétés de chant, d'encourager la diffusion de « Notre Suisse » de l'abbé Bovet et de l'« Hymne Suisse » de P. Mueller.

Le Conseil fédéral espère que son arrêté facilitera la solution de la question de l'hymne national, qui occupa depuis plusieurs décennies les autorités et l'opinion publique de notre pays.

NOUVEAUX TIMBRES-POSTE

Les timbres-poste à 3,5 et 10 fr., de la série « motifs symboliques » de 1938, ont fait l'objet, le 18 septembre, d'une nouvelle émission. A la même date paraîtra un timbre à 30 fr., destiné notamment à l'affranchissement des colis postaux et des colis-avion pour l'étranger. Les sujets sont dus à l'artiste valaisanne, Agathe Bagnoud, de Crans-sur-Sierre. Ils représentent les quatre évangélistes avec leurs attributs et ont été dessinés d'après des sculptures sur bois du XV^e siècle provenant de l'église Saint-Oswald, à Zoug.

L'Administration suisse des P.T.T. a émis en outre, le 18 septembre, deux timbres spéciaux Europe 1961, d'une valeur de 30 et 50 ct. Le motif de ces deux timbres est une volée de 19 colombes symbolisant la coopération des Administrations faisant partie de la Conférence européenne des P.T.T. (C.E.P.T.).

Les timbres ont été réalisés d'après un projet de l'artiste néerlandais Théo Kurpershoek.

VERS LA FONDATION D'UNE COMMUNAUTE
GROUPANT QUATRE IMPORTANTES
MANUFACTURES D'HORLOGERIE

Le 6 septembre a eu lieu à Bienne la séance officielle de fondation d'une communauté groupant quatre manufactures d'horlogerie. Cette communauté portera le nom de « Manufactures d'horlogerie suisses réunies, S.A. » (M.S.R.).

Elle groupera les établissements suivants : Manufactures des montres « Revue Thommen S.A. », avec siège à Waldenburg et succursales à Gelterkinden et Langenbrugg (Bâle-Campagne), Fabrique des montres « Vulcain et Studio S.A. », La Chaux-de-Fonds, Manufacture

d'horlogerie Buser-frères et C^{ie}, S.A., avec siège à Niederdorf et succursale à Reigoldswil (Bâle-Campagne), Société horlogère de Porrentruy « Phenix Watch Co, S.A. », Porrentruy.

Le but de cette nouvelle concentration est de permettre à l'horlogerie suisse de consolider et de développer sa position prépondérante sur les marchés mondiaux. Les forces individuelles de ces quatre maisons représentent un capital-action total de 4.500.000 francs, avec une capacité de production annuelle de 600.000 montres, allant des montres de qualité courante aux créations de luxe. La nouvelle Société occupera plus de 760 personnes.

COMMUNIQUE

L'Unesco (Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture) à Paris organise un concours international pour une affiche.

Le secrétariat de la Commission nationale suisse pour l'Unesco, Département politique fédéral, Berne 3, enverra le règlement du concours aux intéressés qui en feront la demande.

DIRECTIVES CONCERNANT LA REORGANISATION DES PRETS ET BOURSES D'ETUDES EN SUISSE

Depuis quelque temps, l'opinion publique porte un intérêt toujours croissant à l'encouragement efficace d'une nouvelle élite scientifique et technique. Il semble donc utile d'analyser clairement ce problème. Dans le domaine des prêts et bourses d'études, une telle analyse a été faite. Les associations estudiantines de l'école suisse des hautes études économiques et administratives de Saint-Gall, des Universités de Fribourg, Bâle et Zurich, l'association des étudiants suisses, l'association des étudiants radicaux suisses, d'entente avec la G.E. S.A. (Comité suisse d'entraide universitaire) et la S.V. A. (Association suisse des femmes universitaires), viennent de soumettre au Conseil fédéral et aux chefs des départements cantonaux de l'instruction publique des « directives pour la réorganisation des prêts et bourses d'études pour le relevé scientifique et technique ».

Ces directives posent les principes d'une meilleure coordination afin d'augmenter l'efficacité de l'entraide. En premier lieu, il y est souligné — et c'est là le véritable but de ces directives — que tous les jeunes gens « capables », et quel que soit leur milieu social ou leur situation financière, devraient avoir la possibilité de poursuivre leurs études supérieures. Les prêts et bourses ne devraient en aucune façon diminuer la liberté de l'étudiant.

Les promoteurs attachent une grande importance au principe selon lequel la certitude d'une sécurité matérielle pendant la durée des études doit être couverte par une loi garantissant l'obtention d'un prêt. Autant que possible, il faudrait octroyer des bourses, mais celles-ci ne devraient pas faire l'objet d'une loi.

Les directives insistent ensuite sur le fait que les demandes pour l'obtention d'une aide doivent être individuelles et se limiter à un minimum de formalités.

En partant du principe que l'octroi des bourses est

avant tout l'affaire des Cantons, ils demandent à la Confédération la création d'une caisse de prêts aux étudiants. Il s'agit là d'une mesure immédiate que, seule, la Confédération peut appliquer. Dans le cadre des organisations cantonales, pour l'octroi des bourses, la Confédération devrait jouer un rôle subsidiaire, égalisateur, en versant une ristourne aux cantons incapables d'assurer une relève scientifique et technique suffisante.

Ces ristournes tiendront compte de la situation financière des différents Cantons et seront donc variables. Les promoteurs proposent un mode de répartition comme base de discussion.

En plus du développement des bourses cantonales, stimulé dans les Cantons économiquement faibles par des ristournes fédérales, ils demandent à chaque canton de créer un bureau central de coordination. Ce bureau recevrait et examinerait toutes les demandes, s'occuperait des formalités d'administration interne et effectuerait les paiements.

Dans leurs directives, les promoteurs expriment le vœu que cette réorganisation n'évince pas les bourses privées.

Comme mesure spéciale, les promoteurs demandent qu'à l'avenir les frais d'études puissent être déduits du revenu imposable.

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES COIFFEURS

Le Conseil fédéral a étendu, avec effet au 30 juin 1963, la nouvelle Convention collective nationale des coiffeurs, conclue le 22 juin 1961. Cette convention diffère de la précédente sur plusieurs points. Les clauses sur la durée du travail, sur les vacances et sur les salaires minimums ont été modifiées. L'exécution de la convention est régie par de nouvelles dispositions, les Associations contractantes se réservant, en vertu de l'art. 323 ter du Code des obligations, d'exécuter leur convention en commun. A présent, les employés mi-qualifiés sont englobés dans le champ d'application.

L'ARMEE EST LE PLUS GROS CLIENT DE L'ECONOMIE PRIVEE

L'importance des dépenses militaires pour notre économie nationale est considérable. En effet, quelque 6.000 entreprises industrielles ou artisanales exécutent, en temps de paix, des commandes d'armement. On ne peut cependant parler d'une industrie de guerre, puisque ces entreprises ne fabriquent pas exclusivement du matériel militaire. Il existe cependant de nombreuses petites et moyennes entreprises (selliers, cordonniers, tailleurs), qui dépendent dans une large mesure des commandes de l'armée. La Confédération et les Cantons soutiennent également l'artisanat et le travail à domicile et contribuent au développement économique de certaines régions défavorisées.

En 1959, sur un total d'environ 490 millions de francs de commandes militaires, l'industrie suisse a eu une part de 270 millions (55 %), les ateliers militaires de la Confédération 55 millions (11 %) et l'étranger 165 millions (34 %).

Au cours des onze dernières années, 84 % en moyenne des commandes passées par le service technique militaire, responsable de l'armement, ont directement profité à notre pays, tandis que 16 % des commandes étaient passées à l'étranger, pour doter l'armée d'un matériel que nous ne fabriquons pas chez nous.

La collaboration ainsi établie entre les entreprises d'Etat et l'économie privée a donné de bons résultats. Notre pays ne peut d'ailleurs pas pratiquer une politique de complète autarcie militaire. Il faut aussi considérer que la motorisation croissante entraîne des importations toujours plus fortes de carburants pour les véhicules de l'armée.

POUR DEVENIR PILOTE

L'office fédéral de l'air a présenté, le jeudi 31 août, dans un cinéma de la capitale, à de nombreuses personnalités, dont le colonel-divisionnaire Primault, chef du service de l'aviation et de la D.C.A., un film de Charles Zbinden, cinéaste et pilote sportif, intitulé « Devenir pilote ». Ce film sonore de 16 mm. en couleurs, d'une durée de projection de 50 minutes, veut intéresser les jeunes gens et leurs parents à la carrière de pilote tant militaire que civil. Nous manquons, en Suisse, de candidats pilotes, comme le prouve le fait qu'un tiers des pilotes de la « Swissair » sont de nationalité étrangère. L'aviation militaire, la Swissair et l'Aéro-Club de Suisse ont contribué à la réalisation du film dont les séquences sont d'un grand intérêt et d'une actualité indiscutable. Le film montre les différentes étapes de l'école de pilote, depuis la construction et le vol de modèles réduits jusqu'à la conduite d'un grand avion de ligne à réaction, en passant par les différents stades du vol à voile et à moteurs dans les écoles de l'aviation privée, du vol à bord d'avions militaires et de l'instruction des pilotes à l'école suisse d'aviation de transport que gère la Swissair à Zurich-Kloten.

Le film est destiné à être présenté aux écoles qui pourront en obtenir gratuitement les versions française et allemande de la centrale du film scolaire à Berne. Il sera également livré à d'autres intéressés par les centrales du film à format réduit de Berne et Zurich.

LA 14^e FETE DU PEUPLE JURASSIEN

Favorisée par un temps superbe, la 14^e Fête du peuple jurassien a réuni à Delémont, début septembre, une foule de personnes évaluée par la police à 12.600 participants au cortège, et musiciens y compris.

Après que le cortège évoquant le thème « La jeunesse du Jura » eût conduit les délégations des districts de la gare à la grand-rue, M. Jacques Saucy, président de la fête, a ouvert la partie officielle. Ont pris notamment la parole, MM. André Francillon, Jacques Gigandet, Roland Beguelin et Roger Schaffter.

A l'issue de ces discours, les manifestants, massés sur la place, ont approuvé la résolution suivante :

« Réunies à Delémont à l'occasion de la 14^e Fête du peuple jurassien, 15.000 à 18.000 personnes, après avoir entendu les exposés des dirigeants du rassemblement jurassien, ont voté à main levée la résolution suivante :

Deux ans après le vote du 5 juillet 1959, rien n'a été entrepris par les autorités bernoises pour tenter de résoudre le problème jurassien et de ramener la paix dans le Canton. Malgré toutes les promesses faites alors pour capter les voix d'une partie des citoyens, aucune initiative n'est venue, ni de Berne, ni des milieux probernois, pour essayer de satisfaire les aspirations jurassiennes. Dès lors, chacun est contraint d'admettre que le vote du 5 juillet 1959 n'a été qu'un coup de force perpétré contre la grande majorité des Jurassiens de langue française, et que Berne entend l'exploiter à fond pour réduire les Jurassiens à un silence définitif.

« Devant cette volonté délibérée d'écraser le Jura sous le poids du nombre, et tenant compte du refus constant de la majorité de rechercher une solution durable, 18.000 Jurassiens réunis à Delémont :

« 1. Rappellent que le vote du 5 juillet 1959 n'a rien résolu et que le problème jurassien reste entier.

« 2. Attirent l'attention des confédérés sur les conséquences toujours plus graves pour le Canton de Berne et la Confédération de l'obstination bernoise à refuser aux Jurassiens le droit de libre choix de leur statut politique.

« 3. Proclament leur attachement à la cause de l'autonomie et leur volonté de mener la lutte jusqu'à ce que justice leur soit rendue.

« 4. Font appel à tous leurs concitoyens, et particulièrement à ceux qui ont été trompés par la propagande faite avant le 5 juillet 1959 pour qu'ils s'unissent dans l'effort de défense et de résistance qui s'impose à tous.

« 5. Invitent spécialement la jeunesse du Jura à se dresser pour affirmer sa foi dans un Jura libre et fraternel.

« 6. Chargent enfin le Rassemblement jurassien de reprendre le combat pour l'indépendance et d'intensifier dans tous les domaines la lutte pour la liberté du Jura. »

LE MILLENAIRE DE L'EGLISE DE CHIETRES

La paroisse fribourgeoise et bernoise de Chiètres a célébré le millénaire de son église par un service divin et par une cérémonie solennelle. Un document émanant des archives cantonales à Lausanne établit en effet que la reine Berthe fit don en 961 au couvent des Bénédictins de Payerne de l'église de Chiètres avec les droits que cette remise impliquait. Le professeur Kurt Guggisberg, de Berne, a prononcé le sermon du matin. Au cimetière de l'église historique, le pasteur de Chiètres, M. Max Kuebler, a pris la parole au cours de la cérémonie de l'après-midi. Les enfants des écoles ont fait entendre des chants religieux et la musique de la localité et celle de la Croix-Bleue se sont produites. Le pasteur de Morat, M. Fritz Brechbuehl, président du Conseil synodal fribourgeois, a prononcé le discours de circonstance, puis le pasteur Julius Kaiser, de Berne, a souligné les relations étroites de la région réformée de Morat avec l'église nationale bernoise. MM. Fritz Moser, conseiller d'Etat bernois, et Emile Zehnder, conseiller d'état fribourgeois, ont pris part à la manifestation.

COMMEMORATION DE LA PREMIERE ASCENSION DE LA JUNGFRAU

Un temps radieux a favorisé la commémoration par la section de Lauterbrunnen de la Jungfrau, le trois août 1821, par les frères Meyer d'Aarau, accompagnés de deux chasseurs de chamois du Loetschental. Dès 10 heures du matin, les invités et d'autres touristes commençaient à gravir la « colline Byron » qui domine la station de la Wengernalp et fait face aux trois majestueux sommets de l'Oberland bernois : Eiger, Moench et Jungfrau. C'est là, devant plusieurs centaines de personnes, que M. Kaspar von Allmen, du C.A.S., salua les invités, dont tout spécialement Sir Arnold Lynn, membre d'honneur de diverses sections du C.A.S., ainsi que deux représentants du Club alpin autrichien venus de Vienne et d'Innsbruck.

Après un vibrant éloge de la prouesse alpine des frères Meyer et de leurs compagnons par M. von Allmen, on entendit les paroles pieuses du pasteur Adolf Rindlisbacher, lui-même membre actif du C.A.S. Lauterbrunnen. Lecture fut donnée d'un récit de la première ascension de la Jungfrau et de l'hymne à la Jungfrau écrite en 1816 par Lord Byron et tirée de son poème « Manfred ». Le chœur mixte de Wengen-Lauterbrunnen prêtait son concours à la cérémonie qui se termina par un chœur entonné par toute l'assistance.

Pendant que se déroulait la cérémonie commémorative de la Wengernalp, plusieurs cordées, une douzaine au total, faisaient l'ascension de la Jungfrau par sept routes différentes suivies pour la première fois en 1811 par le Kranzberg, en 1812 par le Jungfraujoeh-Rottal-sattel, en 1865 par le Schneehorn et Silberhorn, en 1865 par l'arête nord-ouest du Silberhorn, en 1855 par l'arête intérieure du Tottal, en 1911 par l'arête nord-est et en 1926 par l'arête du Rotbrett, Goldenhorn et Silberhorn. Toutes ces équipes se retrouvèrent vers midi au sommet de la Jungfrau.

Le soir, en la petite église protestante de Muerren, avait eu lieu la première du film de la Jungfrau tourné en juillet par M. Victor Wyss de Bienne pour le compte de la télévision suisse, film dont les acteurs, en costumes de 1811, sont des membres du C.A.S. Lauterbrunnen. Le film retrace les principales péripéties de la première ascension de la Jungfrau. Il sera présenté à la télévision suisse et repris par 17 stations étrangères.

POUR L'ANNEE ROUSSEAU

Le 250^e anniversaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau sera commémoré en 1962 par force manifestations. Un Comité d'initiative, soutenu par l'Office central suisse du tourisme et la Fondation Pro Helvetia, s'occupe de l'organisation des manifestations de l'année Rousseau, sous la devise : « Retour à la nature ». Des expositions seront faites à Genève, Montreux, Sierre, Neuchâtel, Jegenstorf, Thoune, Lucerne, Aarau, Zurich, Saint-Gall, et dans l'île de Saint-Pierre, du lac de Bienne, où Rousseau écrivit ses « Réveries d'un promeneur solitaire ».

Puis s'est tenue à Bienne la séance constitutive du Comité local d'organisation, que préside M. Jean-Roland

Graf, directeur des Ecoles. En font partie de nombreuses personnalités de la vie culturelle et économique, dont l'écrivain Marguerite Janson, et le directeur Ernst Hirt, de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Macolin. Des concerts, où seront jouées des œuvres de Rousseau et de la musique de ses contemporains, seront donnés dans l'île de Saint-Pierre, ainsi que des conférences d'hommes de lettres, des ballets et des représentations folkloriques, évoquant le XVIII^e siècle.

Diverses institutions publiques et privées contribueront à réunir la somme de 43.000 francs, prévue pour ces dépenses.

COURS POUR INVALIDES A MACOLIN

L'Association suisse pour le sport chez les invalides a organisé pour la quatrième fois, à l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, à Macolin, au-dessus de Bienne, un cours de moniteurs pour le sport chez les invalides, en même temps qu'un cours sportif pour invalides. La dite Association a été fondée sur l'initiative du pasteur genevois Grivel. Un Comité pour le sport chez les invalides fut créé à la suite de propositions formulées au général Guisan. En 1956, un groupe de travail fut créé, et qui constitue la base de l'Association. A l'occasion de la journée officielle, des représentants des autorités fédérales et cantonales, parmi lesquelles se trouvait le Conseiller aux Etats Fauquex, ont eu l'occasion de suivre le travail effectué à ce cours. On notait en outre, parmi les visiteurs, les représentants de l'armée, parmi lesquels le colonel-brigadier Kaeser, médecin en chef de l'armée, et le colonel Joho, qui est en quelque sorte le fondateur de l'Association, ainsi que ceux des Associations intéressées à ce cours, dont le juge fédéral Schoch, et enfin le Comité de « Pro-Infirmis ». Après les souhaits de bienvenue du professeur Montalta, président de l'Association, et un bref exposé consacré au but de ce cours, les invalides passèrent aux exercices sous la direction de moniteurs. Ce cours comprend notamment des exercices de gymnastique pour paralytiques, des exercices de marche pour amputés, des exercices d'orientation pour aveugles au moyen de signaux acoustiques. En raison de la température assez fraîche, on a renoncé aux exhibitions de la natation, sport accessible à tous les invalides.

CANTON DE GENEVE

OCTOGENAIRE

M. François Fosca, peintre et homme de lettres bien connu, a fêté ses 80 ans. M. François Fosca a été professeur d'histoire de l'art à l'école d'architecture et à l'école des Beaux-Arts de Genève. Il est l'auteur d'un certain nombre d'ouvrages relatifs à la peinture et il a également écrit des romans policiers.

UN NOUVEAU NAVIRE SUISSE

Le 1^{er} septembre, à 20 heures, au port de Dantzig, les chantiers polonais Stocznia Gdanska ont remis à la société Bernina, S.A., le nouveau navire suisse « Rhône ».

Ce navire a une capacité de chargement de 10.320 tonnes. Il est équipé d'un moteur Sulzer-Winterthur de 7.800 chevaux, effectifs qui lui permet de filer 18 nœuds. Son équipage de 40 hommes comprend 87 % de marins suisses.

Les autorités suisses étaient représentées par A. Rossi, chargé d'affaires de l'Ambassade de Suisse à Varsovie et par M. Stegmann, de l'Office suisse de la navigation maritime.

OUVERTURE DES 16^{es} RENCONTRES INTERNATIONALES DE GENEVE

Les 16^{es} Rencontres internationales de Genève ont été ouvertes par une réception de bienvenue que les organisateurs ont offerte, dans les salons de la Cour Saint-Pierre, à Genève, aux participants à ces rencontres.

Le président du Comité d'organisation, M. Louis Maire, assisté du secrétaire général, M. Fernand-Lucien Mueller, privat-docent à l'Université, souhaite aux conférenciers et invités des R.I.G. une cordiale bienvenue, et salua le représentant des autorités, M. R. Gindrat, président du Grand Conseil, ainsi que les attachés culturels de plusieurs pays. On notait aussi la présence de M. Antony Babel, professeur à l'Université et président d'honneur des Rencontres internationales.

La série des grandes conférences — qui seront suivies de débats — faites au cours des rencontres 1961 a été ouverte, en l'aula de l'Université, devant un nombreux auditoire, par celle de M. Henri de Ziegler, écrivain, ancien recteur de l'Université, qui a parlé de « Aspect et sources du bonheur ».

Alors que les Rencontres internationales de Genève de 1959 avaient pour thème « Le travail et l'homme », sujet qui avait été développé par sept conférenciers éminents, celles de 1960 avaient eu pour sujet « La faim ». Cette année, c'est du problème « Les conditions du bonheur » que traitent les conférenciers, dont chaque exposé est suivi d'un entretien public.

LE MINISTRE C.-J. BURCKHARDT A 70 ANS

Le ministre Carl-Jakob Burckhardt a fêté, dans sa propriété de campagne de Vinzel, sur les bords du lac Léman, son 70^e anniversaire.

M. C.-J. Burckhardt est né en effet le 10 septembre 1891, à Bâle, d'où il est originaire. Après avoir étudié l'histoire, il choisit la carrière diplomatique. De 1918 à 1921, il fut affecté à la Légation suisse à Vienne, et en 1923 le Comité international de la Croix-Rouge l'envoya en mission en Asie Mineure. En 1929, il fut nommé professeur d'histoire à l'Université de Zurich, et de 1932 à 1937 il enseigna également l'histoire à l'Institut des Hautes-Etudes internationales, à Genève. En 1937, le

Conseil de la Société des Nations le chargea de la délicate mission de Commissaire de la Société des Nations dans la ville de Dantzig. Lorsqu'éclata la deuxième guerre mondiale, il revint en Suisse pour se vouer à l'œuvre humanitaire de la Croix-Rouge. En 1944, il fut nommé président du Comité international de la Croix-Rouge. De 1945 à 1949, M. Burckhardt dirigea la mission diplomatique suisse en France. Le professeur Burckhardt a écrit une série d'ouvrages sur l'histoire.

A l'occasion de ses 70 ans, le ministre Karl Burckhardt a reçu, à Vinzel, de nombreux messages de Suisse et de l'étranger, notamment du Sénat de Lubeck, de la ville de Lille (France), de MM. Luebke et Heuss, président et ancien président de la République fédérale allemande, du chancelier Adenauer.

M. Wahlen, président de la Confédération, a adressé une longue lettre, et M. Max Petitpierre s'est rendu à Vinzel, ainsi que M. Jacques Chenevière, ancien président de la Croix-Rouge internationale à Genève.

DISTINCTION ARTISTIQUE AU MINISTRE BURCKHARDT

Le Conseil d'Etat de Bâle-Ville a décidé de décerner au ministre Carl-J. Burckhardt, à l'occasion de son 70^e anniversaire, le prix des Beaux-Arts 1961 de la Ville de Bâle, en reconnaissance pour son activité dans le domaine des arts et des lettres. Le prix lui sera remis officiellement au cours d'une manifestation.

CANTON DES GRISONS

70 ANS AU COUVENT

Les deux moniales, les révérendes mères Johanna von Vinzenz, de Disentis, et Anna Crameri, de Poschavo, ont célébré, à l'Assomption, dans le cloître des Bénédictines, à Muenster, dans le Muenstertal, la fête rarissime du 70^e anniversaire de leur profession solennelle. Toutes deux, qui sont dans leur 91^e année, ont toujours vécu au cloître, à savoir pendant soixante-onze ans, y compris les années de noviciat. Mère Johanna dirigea le cloître pendant vingt-huit ans comme prieure, tandis que Mère Anna fut plusieurs fois sous-prieure.

GROUPEMENT SUISSE DES PAYSANS MONTAGNARDS

L'assemblée des délégués du groupement suisse des paysans montagnards s'est ouverte à Savognin, sous la présidence du Conseiller national, Andreas Zeller, de Walenstadt. Le président a salué la présence des représentants du gouvernement des Grisons, de l'Union suisse des paysans, et de toutes les associations intéressées. L'orateur a souligné que le standard de vie des paysans montagnards ne s'était pas amélioré dans la proportion

des autres groupes agricoles. Des mesures devront encore être prises pour réduire l'écart existant entre eux. Le président a rappelé la mémoire de l'ancien Conseiller d'Etat Troillet, mort récemment, et qui fut pour son Canton un magistrat de toute grande classe.

L'assemblée a approuvé ensuite le rapport et les comptes annuels. Le rapport mentionne les difficultés des paysans de montagne, dont le revenu ne donne pas satisfaction, en raison des importations exagérées de produits étrangers à vil prix. D'autre part, les paysans montagnards ne peuvent acquérir, comme ceux de la plaine, en raison de l'insuffisance de leurs revenus, les machines agricoles qui leur seraient absolument nécessaires. Il faudra donc que des mesures de tous ordres soient prises en leur faveur si l'on ne veut pas que cette classe rurale se trouve toujours plus en présence de difficultés.

L'assemblée a accueilli ensuite trois nouveaux membres, dont la Société d'agriculture du district du Locle, portant ainsi l'effectif des membres à 36 organisations.

Elle entendit ensuite M. Josef Staudiger, ingénieur agronome, secrétaire de la Fédération suisse des producteurs de bétail de boucherie, qui parla des prix et de la vente de bétail d'élevage et de boucherie.

Les délégués ont approuvé ensuite les mesures préconisées par le groupe de travail du Comité de coordination de l'Union suisse des Paysans. Ils demandent que les autorités fédérales et cantonales veuillent bien consacrer tous leurs efforts pour réaliser les vœux exprimés par les paysans de la montagne.

CANTON DE NEUCHÂTEL

INAUGURATION D'UN « MANÈGE AUTOMOBILE »

Depuis plusieurs années, un Français, M. Robert Souaille, a entrepris de répandre une méthode de conduite devant apporter une sécurité plus grande par une meilleure connaissance des principes dynamiques et par l'amélioration des réflexes.

Propagée d'abord avec l'aide de certains clubs automobiles, cette méthode « psychodynamique » suscita un intérêt assez grand pour qu'on pût songer à l'installation d'un centre fixe où elle serait enseignée. C'est ce centre qui a été inauguré à Lignièrès, petite localité neuchâteloise au nord du lac de Bièrre. Ce « manège automobile » se compose d'un local abritant une salle de cours et d'un circuit de 850 mètres (qui sera porté plus tard à 1.950 m.). La piste est équipée d'un dispositif de chronométrage.

L'Institut international de Psychodynamie, que M. Souaille dirige avec cinq collaborateurs permanents, organise des cours (séminaires ou leçons particulières) pour conducteurs professionnels, pour conducteurs sportifs, et pour tout automobiliste désireux améliorer son style de conduite et rouler plus sûrement.

L'entreprise est constituée en société anonyme. L'appui qu'elle reçoit dans de larges milieux était attesté par

la présence d'un grand nombre d'invités représentant les organisations automobiles, les administrations cantonales, les services de police, etc. Les participants à cette journée d'inauguration purent, par un essai personnel, se rendre compte de la valeur de cette réalisation et de la bonne conception du circuit, difficile mais sans danger, ni pour les automobilistes, ni pour les spectateurs.

UN AMÉRICAIN RECLAME PRES DE CINQUANTE MILLIONS DE FRANCS SUISSES À UNE ENTREPRISE HORLOGÈRE SUISSE

Affirmant que la montre-bracelet, de fabrication suisse, qu'il avait achetée en décembre 1958, émettait des rayons actifs, le capitaine Villard Mound, de la Marine américaine, réclame onze millions 100.000 dollars de dommages et intérêts aux fabricants, pour lui-même, sa femme et ses cinq enfants.

Le capitaine Mound, qui déclare avoir acheté cette montre à Hong-Kong, a précisé qu'il l'avait portée jusqu'en janvier 1960.

Selon l'avocat du capitaine Mound, M^e Lipsig, il avait été reconnu en 1959, par la Commission américaine de l'énergie atomique, que les montres du même type « contenaient des doses excessives de strontium 90 ». En conséquence, ces montres avaient été retirées du marché et la récupération de toutes celles qui avaient été vendues avait été ordonnée. « Mais à cette époque, a indiqué l'avocat, les rayons mortels auxquels avaient déjà été exposés le capitaine Mound et sa famille avaient émis une telle dose de radioactivité que celle-ci provoquera probablement un cancer ou une autre maladie chronique. »

Toujours selon l'avocat, « les lésions de la peau et un affaiblissement de la vue se sont déjà manifestés ».

Le capitaine Mound réclame 3.300.000 dollars pour lui-même, 300.000 dollars pour son épouse, et 7.500.000 dollars pour ses cinq enfants, soit au total près de cinquante millions de francs suisses.

UNE PREMIÈRE RÉACTION DES MILIEUX HORLOGERS SUISSES

On tient à rappeler, dans les milieux horlogers suisses, à propos de l'information ci-dessus, qu'en janvier 1960 la « Suisse horlogère » a consacré un éditorial à la radio-activité des cadrans et aiguilles de montres. Cet éditorial relevait en particulier ce qui suit : « L'excitation radio-active de la luminescence des substances employées en horlogerie remonte à plusieurs décennies. Les sels de radium ont, à cette fin, fait leurs preuves. Ils peuvent être efficacement utilisés dans des limites qui ne présentent aucun risque. Dans ce domaine, la pratique habituelle au sein de l'industrie horlogère suisse s'inspire de directives des principales organisations professionnelles. Ces directives sont fondées sur les connaissances scientifiques les plus sûres du moment. »

L'organe officiel de la Chambre Suisse de l'Horlogerie concluait l'éditorial dans ces termes : « L'ensemble des mesures prises, ainsi que les travaux et les examens

effectués, permettent de déclarer que l'industrie horlogère suisse accorde à ce problème toute l'attention qu'il mérite et exige. Elle tient et veille à ce que la radioactivité des matières luminescentes qu'elle utilise ne présente aucun danger pour les porteurs de montres suisses dont les cadrans et aiguilles sont munis de telles substances. »

CANTON DE FRIBOURG

MORT D'UN ARTISTE

Le dessinateur Louis Plancherel, qui fit les cartons d'une foule de drapeaux qui flottent aujourd'hui dans le ciel fribourgeois, est décédé, à l'âge de 69 ans. Il avait enseigné pendant quarante-cinq ans le dessin à l'école secondaire et professionnelle des garçons de la ville de Fribourg, et avait pris sa retraite l'an dernier.

CANTON DE SAINT-GALL

DES AUROCHS A SAINT-GALL

Des ossements ont été découverts à six mètres sous terre lors de travaux effectués dans un chantier de Saint-Gall. Il s'agit de cornes, de dents et de vertèbres. M. Freidrich Saxer, conservateur du Muséum de Saint-Gall, estime qu'il s'agit d'un animal ayant vécu il y a 5.000 ou 10.000 ans, probablement un aurochs.

LEGS D'UN SUISSE DE L'ETRANGER

Feu Josef-Albert Fisch, bourgeois de Muolen, né en 1871 à Haeggenschwil, avait émigré aux Etats-Unis, mais avait gardé néanmoins un contact étroit avec le pays de son enfance. Ce Suisse, qui habitait Buffalo, dans l'Etat de New-York, mort l'an dernier, vient de léguer toute sa fortune, se montant à 160.000 francs, au fonds d'apprentissage des communes saint-galloises de Haeggenschwil et de Muolen.

CANTON DE SOLEURE

LES ACHATS DE TERRAIN POUR LES AUTOROUTES DU CANTON DE SOLEURE

En cinq fois, le Grand Conseil soleurois a voté 4 millions de francs de crédits, pour l'achat de terrain, afin de construire des autoroutes. Avec les 3.500.000 fr. dépensés à ce jour, on a fait l'acquisition de 125 hectares de terres arables et de 2 hectares de forêts, ainsi que de quelques propriétés. Afin de ne permettre aucune interruption dans la préparation du terrain pour la construction des autoroutes, le Conseil d'Etat de Soleure demande au Grand Conseil de consentir un nouveau crédit d'un million de francs.

CANTON DE SCHWYZ

LE COUVENT D'EINSIEDELN A 1.100 ANS

La célèbre abbaye des Bénédictins d'Einsiedeln a fêté, du 9 au 15 septembre, le souvenir de saint Meinrad qui, il y a 1.100 ans (en 861), fut assassiné à l'endroit où s'élève aujourd'hui le couvent.

Le Bénédictin Meinrad, qui enseignait au couvent de Reichenau, sur le lac de Constance, désirait le silence et la tranquillité, et il obtint de son abbé la permission de se retirer au couvent de Benken, sur le lac de Zurich. Mais il alla plus loin et arriva dans la haute vallée de la Sihl, alors complètement couverte de forêts. Il y vécut en ermite pendant vingt-six ans, jusqu'au jour où, le 21 janvier 861, il fut tué par deux bandits. Le corps de Meinrad, bientôt sanctifié, fut ramené à Reichenau, d'autres moines s'en allèrent vivre où il avait vécu, en observant les règles de saint Benoît, et c'est ainsi que fut fondé le couvent d'Einsiedeln.

L'abbaye se développa rapidement, grâce à la protection de l'Empire. Sa célébrité devint très grande, surtout lorsqu'elle ouvrit ses écoles. En 1039, le corps de saint Meinrad fut transféré de Reichenau à Einsiedeln. Cependant, la décadence suivit la grandeur. Vers 1500, il n'y avait plus que trois moines à Einsiedeln, et le dernier fut tué en 1531 à la bataille de Cappel.

Mais le couvent remonta ensuite la pente et retrouva sa réputation ; il fut brûlé en 1798 par l'armée révolutionnaire française, mais les moines expulsés rentrèrent d'exil et rendirent au siècle passé à l'abbaye d'Einsiedeln sa grandeur et son renom.

CANTON DU TESSIN

GREVE D'ECOLIERS

Les écoliers des 2^e et 3^e classes de l'école secondaire de Solduno (soit une trentaine d'élèves) ne se sont pas présentés à l'école de Locarno en signe de protestation.

Depuis l'année dernière, les parents des écoliers avaient demandé aux autorités de créer à Solduno une deuxième et une troisième classe (seule la première classe fonctionne à Solduno). Cette demande n'a pas été exaucée.

CHANGEMENTS DE NOMS DE RUES

La municipalité propose de changer les noms de quelques rues et promenades. C'est ainsi qu'elle entend donner le nom de Gian-Battista Rusca, maire de la ville pendant de nombreuses années, ancien conseiller national, décédé il y a quelques mois, aux jardins situés entre le débarcadère et le Kursaal. Une rue portera le nom du docteur Giovanni Varesi, appelé le « médecin des pauvres », pour l'activité qu'il déploya en faveur des indigents. Enfin, les rues porteront les noms des écrivains Angelo Wessi et Alberto Pedrazzini, tous deux de Locarno.

Le congrès des Suisses à l'étranger

Diverses allocutions ont été prononcées dans le cadre du Congrès des Suisses à l'étranger : M. M. Eggenberger parla au nom du gouvernement saint-gallois et des autorités de la ville de Saint-Gall, et le conseiller national Hans Konzett, de Zurich, président de la Commission de Politique étrangère, au nom des Chambres fédérales, dont les deux représentants saint-gallois, MM. W. Rohmer et Rud. Maeder, étaient présents. Puis le professeur B. Pedrazzini, de Muraltto-Locarno, s'adressa dans les trois langues nationales à nos compatriotes en sa qualité de président de la nouvelle Société helvétique. La soirée se termina par la présentation d'un spectacle de divertissements, donné par les élèves des classes supérieures, et par un défilé de mode saint-galloise.

Puis les congressistes participèrent à une excursion dans le pays d'Appenzell, offerte par le Conseil d'Etat et le Conseil communal saint-gallois. La journée dominicale se termina dans l'après-midi par une collation sur la « Kinderfestplatz », à Saint-Gall.

39^e CONGRES DES SUISSES DE L'ETRANGER

Le 39^e Congrès des Suisses de l'étranger s'est ouvert le 26 août, sous la présidence de M. G. Schuerch, président de la Commission des Suisses de l'étranger de la nouvelle Société helvétique. Le principal objet à l'ordre du jour était la question de l'introduction dans la Constitution fédérale d'un article spécial sur les Suisses de l'étranger. Plus de 500 Suisses venus de l'étranger étaient présents. On remarquait également la présence de M. Ludwig von Moos, conseiller fédéral, de plusieurs parlementaires, de membres du gouvernement saint-gallois et de la municipalité de Saint-Gall, et de nombreuses autres personnalités.

L'auditoire a pris connaissance des rapports sur le développement des Associations de Suisses de l'étranger, de l'œuvre des Suisses de l'étranger, et du Fonds de Solidarité constitué voici trois ans.

Puis des réunions séparées ont eu lieu, groupant les délégués s'intéressant plus particulièrement à certains problèmes nettement définis. C'est ainsi que l'une de ces réunions était consacrée aux droits des Suisses de l'étranger et à la politique de la Confédération. M. Schuerch a exposé le point de vue de nos compatriotes établis hors de nos frontières. Il a insisté sur le fait que le Suisse de l'étranger se sent souvent, dans certains domaines, moins bien traité que d'autres. La discrimination commence déjà au droit de bourgeoisie.

Au cours d'un débat auquel prirent part quelque onze orateurs venus de toutes les parties du monde, des suggestions et des revendications ont été formulées. Une résolution a été présentée par les Suisses d'Italie, se rapportant à l'octroi d'une autorisation pour l'acquisition de biens fonciers en Suisse.

Deux résolutions ont été ensuite adoptées par le Congrès, l'une remerciant les autorités suisses d'avoir avec succès sauvegardé l'indépendance de la patrie. Le Congrès des Suisses de l'étranger se félicite du projet d'article constitutionnel présenté par la Commission des Suisses de l'étranger, et demande que des mesures soient prises pour renforcer la position des Suisses à l'étranger à l'égard de la patrie.

Le Congrès demande que l'on retire le 8^e chapitre du message relatif à la loi prévoyant certaines facilités de vote en cas de votations et d'élections fédérales.

Il approuve le postulat de la résolution présentée par les Suisses d'Italie demandant de supprimer la discrimination des Suisses de l'étranger contenue dans l'arrêté fédéral sur l'octroi d'une autorisation pour l'acquisition de biens fonciers par des personnes de l'étranger.

La seconde assemblée plénière a été close par l'allocution du conseiller fédéral, Ludwig von Moos, chef du Département de justice et police, que nous reproduisons ci-dessous :

DISCOURS DU CONSEILLER FEDERAL VON MOOS

M. Louis von Moos, chef du Département de justice et police, a apporté, au Congrès annuel des Suisses de l'étranger, le salut cordial du Conseil fédéral. Après un hommage rendu à la fidélité que nos compatriotes vivant à l'étranger témoignent à la mère-patrie, et relevé l'œuvre méritoire de la Commission des Suisses à l'étranger de la nouvelle Société helvétique, l'orateur a traité plus spécialement deux points particuliers, qui s'inscrivent dans le cadre du thème principal de la journée : « Les Suisses à l'étranger dans le droit et la politique de la Confédération ».

M. von Moos a tout d'abord parlé du droit de vote en matière fédérale, pour lequel le domicile revêt une importance décisive. La Constitution fédérale lie en principe ce droit de vote au domicile. C'est là une règle formelle. Le Genevois qui habite Saint-Gall vote dans cette ville, et non dans son canton d'origine. C'est pourquoi le Suisse de l'étranger, qui ne possède pas de domicile dans le pays, n'a pas le droit de vote en Suisse. L'octroi d'un tel droit aux Suisses de l'étranger pose des problèmes dont on n'a souvent pas d'idée. Il faudrait tout d'abord réviser la Constitution, ce qui suppose le consentement de la majorité des citoyens et des cantons. Ce serait, en outre, une atteinte profonde à un système éprouvé depuis la création de l'Etat fédéral. Il est évident que nos compatriotes de l'étranger ne doivent pas

obligatoirement être traités, dans certains domaines, de la même façon que les citoyens domiciliés dans le pays. C'est là, a ajouté le chef du Département de justice et police, une constatation qui ne préjuge cependant en rien l'attitude du Conseil fédéral, lequel ne s'est pas encore prononcé sur la question de l'insertion dans la Constitution d'une disposition en la matière.

M. von Moos a ensuite défendu la solution adoptée par les Chambres en ce qui concerne le régime de l'autorisation pour l'achat d'immeubles et de biens-fonds. Là aussi, il a fallu s'en tenir au critère du domicile, sinon on aurait porté atteinte à un principe essentiel du droit des gens, lequel aurait été violé si une exception avait été faite en faveur des Suisses de l'étranger. Le droit des gens est l'un des instruments les plus efficaces pour la sauvegarde des intérêts légitimes de nos concitoyens établis à l'étranger.

Il y a des règles dont il est préférable de ne pas s'écarter pour obtenir des avantages passagers. Le régime de l'autorisation, tel qu'il est appliqué, n'implique donc pas une discrimination préjudiciable aux Suisses de l'étranger.

Le porte-parole du Conseil fédéral n'a pas manqué de relever que les Suisses de l'étranger sont, à certains égards, mieux traités que les Suisses du pays. C'est ainsi qu'il est tenu compte de leur situation en ce qui concerne, soit l'accomplissement du service militaire, soit le paiement de la taxe d'exemption. Ils bénéficient aussi largement des assurances sociales. Les quelque 25.000 Suisses de l'étranger qui se sont assurés ont versé l'an dernier des cotisations d'un montant de 5 millions de francs. En revanche, 22.000 Suisses à l'étranger ont touché des rentes qui ont atteint le total de 24,7 millions de francs. La différence, de l'ordre de 80 %, est à la charge de la mère-patrie. Cette situation s'explique par le fait que l'A.V.S., obligatoire en Suisse, est facultative pour nos concitoyens domiciliés à l'étranger.

La Confédération subventionne aussi les écoles suisses à l'étranger, et de nombreuses Sociétés de bienfaisance. Elle entend aussi marquer de façon tangible sa sollicitude à l'égard des Suisses expatriés en donnant son appui au « Fonds de solidarité des Suisses à l'étranger », fondé il y a trois ans pour aider ceux de nos concitoyens qui perdent leur situation du fait de guerres ou de révolutions. Lors de la crise du Congo, cette coopérative a pu allouer à onze de ses membres des prestations totales de 105.000 francs. Les Suisses de l'étranger auraient là la possibilité de faire œuvre de solidarité active et positive. Or, 4.200 Suisses, soit 1 1/2 % seulement de ceux qui sont immatriculés à nos ambassades, légations et consulats, sont membres de la coopérative. Il est clair que l'appui de la Confédération dépendra en définitive de la mesure dans laquelle les Suisses de l'étranger s'intéresseront eux-mêmes au Fonds de solidarité.

En terminant, M. von Moos a fait l'éloge des Suisses de l'étranger qui, par leur travail et leur comportement, font honneur à la mère-patrie. La Suisse de l'étranger est unie à la patrie par des liens qui débordent le cadre juridique et consacrent l'appartenance à une communauté dans le plus beau sens du terme. Cette communauté nous englobe tous et elle nous donne confiance.

CANTON DU VALAIS

ABONDANTE RECOLTE DE TOMATES AU VALAIS

La récolte de tomates dans le Canton du Valais atteint cette année 5 à 6 millions de kilos. Elle a battu son plein en août, septembre, et même en octobre. Pour éviter une saturation du marché, les producteurs cherchent en effet à étaler la récolte sur une plus longue période au moyen de variétés précoces et tardives.

Le Valais cultive de nombreuses variétés : la « gloire du Rhin », la « gouden ster », la « fournaise », lesquelles constituent le 85 % de la production, et enfin la « Marmande ». La « fournaise » est la plus précoce de ces variétés, la « gloire du Rhin » la plus tardive.

Le Valais et le Tessin sont les principaux producteurs de tomates. La production des autres régions de la Suisse est évaluée de 4 à 6 millions de kilos par an.

La production totale suisse est à peu près égale à la quantité importée de l'étranger, et qui provient avant tout d'Italie, d'Espagne, de France et de Hollande.

La consommation a triplé en l'espace de vingt ans. Elle représente aujourd'hui le 10 % de la consommation totale de légumes.

Les tomates valaisannes sont cultivées essentiellement dans la plaine du Rhône, entre Riddes et Vernayaz, et plus particulièrement entre Fully et Saillon.

CANTON DE VAUD

JOURNÉE OFFICIELLE DE LA 42^e FOIRE NATIONALE DE LAUSANNE

Éclairée par un beau soleil automnal, la Journée officielle de la 42^e Foire nationale de Lausanne a obtenu un grand succès. Elle a été fréquentée par une foule d'invités du pays et venus de l'étranger. La délégation du Conseil fédéral, celle des Chambres, ont été accueillies, à l'entrée de la Foire, à 10 h. 15, par M. R. Stadler, président du Comptoir suisse, M. Faillettaz, M. A. Muret, M. Labinski, directeurs, et leurs proches collaborateurs, par des délégations du Conseil d'Etat, de la municipalité de Lausanne.

Le cortège officiel a parcouru les Halles, précédé de gendarmes en grande tenue. Le pavillon de la Grèce lui a été présenté par M. C. Triantaphyllakos, ambassadeur de Grèce à Berne, et M. Streuli, ancien conseiller fédéral, l'a accueilli à l'entrée du pavillon consacré à la recherche nucléaire industrielle. Dans la grande avenue ont défilé les sujets primés au traditionnel marché-concours de taureaux et taurillons.

Le déjeuner officiel a été servi dans le grand restaurant. Il comprenait 700 couverts. A la grande table officielle, M. R. Stadler, président du Conseil d'Administration de la Foire, était entouré de MM. W. Bringolf, vice-président du Conseil national, A. Antonini, prési-

dent du Conseil des Etats, avec plusieurs parlementaires, M. Hans Schaffner, chef du département de l'Economie publique. La Grèce, hôte d'honneur, était représentée par M. Jean Bravos, secrétaire général au Ministère du Commerce à Athènes. Le corps diplomatique comptait une vingtaine d'ambassadeurs étrangers, des ministres, des chargés d'affaires. Plusieurs ambassadeurs et ministres suisses étaient venus de l'étranger. Le Tribunal fédéral avait délégué MM. P. Schwarz et H. Tschopp, le Tribunal des assurances M. L. Drod'hom. Les grandes Régies fédérales, P.T.T., Douanes, C.F.F., étaient présentes. Les colonels commandants de corps, J. Annasohn, R. Fick et N. Gonard, étaient entourés de plusieurs officiers supérieurs. Après les queues de langoustine, la poularde de France et le fromage en « rebibes », M. Rod. Stadler, président du Conseil d'administration du Comptoir suisse, a salué ses invités en remerciant spécialement de sa présence M. H. Schaffner, conseiller fédéral, présent pour la première fois à Beaulieu.

Il a relevé avec satisfaction l'heureux achèvement des Halles nord, du Comptoir, représentant 180.000 mètres carrés, a traité de la présence de la main-d'œuvre étrangère en Suisse, qui n'est pas un phénomène nouveau. Avant 1914, la proportion des travailleurs étrangers était la même dans la construction. Pour 1960, deux milliards de francs ont été payés à ces travailleurs, et 700 millions de francs ont été exportés. Cette aide a permis de porter de 7,27 milliards en 1959 à 8,13 milliards en 1960 le total de nos exportations. De plus, une partie de l'épargne accumulée par les travailleurs étrangers demeure dans le pays. On entendit ensuite M. Ch. Sollberger, président du gouvernement vaudois, qui a félicité les directeurs du Comptoir suisse du splendide développement pris par leur entreprise, de l'intérêt accru qu'elle présente. L'orateur a salué, en M. H. Schaffner, un grand commis suisse à travers le monde qui a bien défendu les intérêts de son pays. Grâce au Comptoir suisse, la ville de Lausanne, déjà capitale judiciaire, est devenue une métropole d'affaires, heureux complément de son rôle de ville universitaire. A côté de son rôle économique, le Comptoir suisse et ses caves représentatives des Cantons servent au rapprochement des hommes et apportent un peu de fantaisie dans les réalités quotidiennes. Dans la mesure de nos forces, de nos moyens, qui sont modestes, nous sommes les artisans de notre activité productrice, intellectuelle, technique, manuelle et artistique, soutenus par les inventions que nous vaut le génie humain. A l'époque atomique, nous savons demeurer simples, attentifs aux petites choses, aux malheurs d'autrui, en essayant de prendre des initiatives hardies et généreuses.

Ce fut ensuite M. Schaffner qui prononça un discours, fortement applaudi par l'assistance.

L'AUTO-ROUTE LAUSANNE-VILLENEUVE

Le Conseil d'Etat vaudois demande au Grand Conseil un deuxième crédit de dix millions de francs pour la grande corniche, entre Lausanne et Villeneuve, pour assurer la participation du Canton au financement des

achats de terrain, la poursuite des études du projet de construction, les travaux de sondage et la constitution de remblais d'essais, etc. Ce crédit sera prélevé sur le compte spécial « Plan d'équipement 1960-1964 ».

Le Conseil d'Etat a déjà obtenu en 1957 un crédit de 1.100.000 fr. pour l'étude d'un projet d'auto-route entre Lausanne et Villeneuve, un crédit de dix millions compris dans le plan d'équipement. En tenant compte d'une participation fédérale de 80 % du coût des travaux, les crédits obtenus doivent permettre un volume d'achat de terrains, d'études et de travaux pour 55 millions de francs. A fin juin 1961, les études et divers représentaient 1 1/2 million de francs, l'achat de 425.000 mètres carrés de terrains, 8.100.000 fr.

L'Etat s'efforce de remplacer les expropriations par les achats de gré à gré. Avec le système des syndicats d'améliorations foncières, la zone des tractations est considérablement étendue. La politique des achats préliminaires vise à sauvegarder les biens des propriétaires à vocation agricole ou viticole, à réserver et à acquérir dans la mesure du possible des terrains à des conditions normales. Le viticulteur dont les parcelles se trouvent sur le tracé de la future route peut ainsi retrouver la quasi-totalité de sa surface actuelle et ne subira aucune perte, car les terrains achetés proviennent exclusivement de propriétaires désirant abandonner la culture. L'acquisition préalable, faite de gré à gré, facilite grandement la recherche d'une nouvelle situation pour les propriétaires dont les immeubles sont aliénés par la construction de la nouvelle artère. Les études, qui ont débuté en juin 1960, entre Chexbres et Villeneuve, se poursuivent. Les problèmes les plus ardues se trouvent entre la baie de Montreux et Villeneuve, où les difficultés de géologie s'ajoutent à une topographie tourmentée. Les sondages entre Jordillon et Villeneuve sont terminés, sauf entre Jordillon et Chexbres.

REUNION SOROPTIMISTE

Le Club Soroptimiste de Lausanne, présidé par Mme A. Debrot-Krafft, a convié à Lausanne les clubs de Suisse, de France, d'Allemagne et d'Italie, soit une centaine de participantes qui se sont réunies dans la salle du Grand Conseil pour entendre une conférence de M. G. Despland, Conseiller aux Etats, président du Comité d'organisation de l'Exposition nationale 1964, qui a rappelé les grandes lignes de l'organisation de cette grande manifestation, et apporté quelques renseignements nouveaux. La partie générale comprenait trois groupes : L'histoire, Un jour en Suisse, La Suisse dans le monde de demain. La partie spéciale, six secteurs : L'art de vivre, Le commerce et les transports, L'industrie, L'artisanat, Les échanges, L'exposition d'agriculture. Les restaurants, les attractions, seront groupés près du port. Pour circuler dans l'enceinte de l'exposition, un constructeur de Thoune a été chargé d'installer un train rapide, dont les wagons circuleront sans interruption. On prévoit en outre un monorail miniature.

Les travaux préparatoires pour les constructions commenceront cette année, les constructions effectives, dès 1963, et seront rapidement édifiées, grâce aux éléments préfabriqués.

Les participantes ont visité le Comptoir suisse. Au cours du repas, la bourse d'étude, d'une valeur de 500 fr., créée par le Club de Lausanne, a été remise à Mlle Mary Saligarou, D' en sciences agronomes, diplômée de l'Université de Thessalonique, qui travaille dans une station de recherches viticoles à Athènes.

MORT DE M. PAUL DUPASQUIER

On apprend le décès, à l'âge de 82 ans, de M. Paul Dupasquier, depuis 1908 docteur ès sciences de l'Ecole polytechnique de Zurich, le fondateur à Lausanne, en 1908, et pendant de nombreuses années le directeur de l'école privée Lemania, qui forme au baccalauréat et à la maturité fédérale. M. Dupasquier a présidé de 1928 à 1934 le Club des patineurs de Lausanne.

« FEMMES SUISSES-MOUVEMENT FEMINISTE »

Le comité du journal « Femmes suisses-Mouvement féministe », paraissant chaque mois à Genève, a siégé à Lausanne, sous la présidence de Mme J. Robert (St-Blaise). Il a dû enregistrer la démission de la rédactrice, Mme Schlemmer, nommée en octobre 1960. Pour lui succéder, il a désigné Mme H. Nicod-Robert, à la Conversion, correspondante de plusieurs journaux romands, et épouse de notre dévoué collaborateur J.-P. Nicod.

Toutes nos félicitations (Réd.).

LA ZONE-TEMOIN D'ORMONT-DESSUS-LES-DIABLERETS

La zone témoin créée en 1958 dans la commune d'Ormont-Dessus par des hommes entrepreneurs, avec l'appui financier de l'Etat de Vaud, dans le but d'améliorer l'économie agricole en montagne, est une coopérative qui groupe 80 exploitations sur les cent que comprend la haute-vallée, et comporte deux entrepôts distribuant les matières premières: engrais, fourrages concentrés, etc., employés dans les exploitations selon les instructions du Service de la Vulgarisation du Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce. Ce travail de vulgarisation est rendu difficile par la diversité des domaines, en général petits, par les distances et le manque de main-d'œuvre.

Le but est d'améliorer le rendement du domaine en augmentant l'unité gros bétail à la pose, en faisant pâturer les champs du bas au premier printemps, ou en les fauchant pour l'ensilage et en les humant. En montant tôt au premier pâturage, pendant que les bêtes pâturent dans les hauts, on descend faire les foin à la mi-été, au pâturage du bas, qui pourrait ainsi donner une troisième herbe à pâturer en automne. C'est la première étape qui doit montrer en quatre ans aux paysans qu'il existe des solutions valables à leurs difficultés.

Cette première étape appelle la deuxième: par l'augmentation du fourrage, même avec un ou deux silos, la grange devient trop petite, l'écurie aussi, d'où l'obligation de construire. Le transport du lait, les réunions parcellaires, ont leur place également dans cette deuxième étape. La troisième est celle de la mise en valeur des

produits de la zone-témoin et la présentation sur le marché de quelques spécialités des Ormonts. Son revenu ayant augmenté, l'agriculteur pourrait garder ses bons sujets bovins pour créer un élevage assurant une vie normale. La construction d'un abattoir, d'un congélateur, permettront à la vallée d'assurer son ravitaillement.

À la fin de la première étape, la comptabilité de 50 exploitations prouve que la subvention cantonale a été heureusement distribuée, que ses bénéficiaires ont fait un effort pour améliorer leur condition.

Les 60.000 francs mis annuellement à la disposition de la zone n'ont pas été entièrement dépensés. Ils seront reportés sur la deuxième étape, qui sera plus coûteuse. La troisième doit se suffire à elle-même.

Pour que l'expérience soit complète, il faut avoir de petites industries, et l'on trouve deux ateliers de cartonnage, un à Vers-l'Eglise, l'autre aux Diablerets, occupant dix personnes. Les fonds de la zone ont payé un apprentissage d'un mois à quelques-unes d'entre elles.

Les conditions de succès de la zone-témoin sont la priorité de l'élevage en montagne, l'assainissement du troupeau par l'élimination, l'octroi plus souple d'allocations familiales, l'évolution du tourisme et de la petite industrie.

Cette entreprise d'Ormont-Dessus est une expérience qui sera précieuse pour toutes les régions montagnardes, non seulement du Canton, mais aussi de la Suisse romande.

CANTON DE Zoug

LA FAMILLE ADEMAR SE REPOSE

Alors que trois cigognes s'étaient déjà posées, le 19 août, sur le toit du Leibfrauenhof, à Zoug, deux autres volatiles ont également élu un domicile provisoire à Rotkreuz. Ils ont trouvé sur un chantier de construction d'une fabrique de meubles une mare qui apparemment suffisait à satisfaire leurs exigences et dans laquelle ils ont pris un bain. Puis ils ont passé les nuits du 21 et du 22 août sur le toit d'un garage. Durant la journée ils ont effectué quelques vols pour la recherche de leur nourriture, vols qu'ils interrompaient de temps à autre pour s'octroyer un bain rafraichissant. Le bruit du chantier n'était apparemment pas pour les importuner et la proximité des ouvriers ne les impressionnait nullement.

CANTON DE ZURICH

PREMIERE SUISSE AU SCHAUSPIELHAUS A ZURICH

Le Schauspielhaus de Zurich a donné à guichet fermé la pièce en trois actes, « Wege zu Rahel », de David Wechsler. L'auteur, qui habite Zurich, était connu jus-

qu'ici comme romancier et conteur. C'est la première fois qu'il se présente au public comme auteur d'une pièce de théâtre. La pièce a été accueillie avec enthousiasme par un nombreux public.

REUSSITE DE GRAPHISTES SUISSES A L'ETRANGER

L'Association des Fabricants de chaussures d'Italie, dont le siège est à Milan, avait ouvert un concours, à l'occasion du 25^e anniversaire de l'Exposition de la chaussure et du cuir, pour une affiche en couleur, concours auquel 350 graphistes de neuf pays participèrent. Le premier prix a été décerné à M. Bruno Tschumper, de Saint-Gall, tandis que les deuxième et troisième prix allaient au graphiste et illustrateur zurichois, D. Geissbuehler. Ces prix furent remis aux artistes suisses à l'occasion de l'ouverture, le 16 septembre, du 25^e Salon international, à Vegevano, par M. Mario Martinelli, Ministre du Commerce d'Italie, en personne.

LES 75 ANS DE PAUL BODMER

Paul Bodmer, le peintre zurichois, a célébré, le 18 août, son 75^e anniversaire. Cet artiste est surtout connu par ses fresques, que l'on admire dans le chemin de croix de l'église de Fraumunster, à l'aulla de l'Université de Zurich, à la mairie de Zollikon, et dans différentes églises. Il est aussi l'auteur des mosaïques du grand bâtiment administratif zurichois de la Walcheter, et de celles qui se trouvaient à l'Exposition nationale de 1939 à l'entrée du chemin surélevé et intitulé « O ma patrie ». La Ville de Zurich lui avait décerné son prix des Beaux-Arts en 1947.

EXPOSITION DE CRISTAUX ET DE MINERAUX

Une deuxième grande exposition de cristaux et de minéraux a été organisée, du 1^{er} au 27 septembre, au « Heimethuus », à Zurich. Elle a présenté notamment trois groupes de cristaux géants qui furent découverts ces deux dernières années dans de profondes cavernes du glacier du Rhône et du Piz-Alv. L'un de ces groupes pèse 300 kilos, le plus gros cristal pesant à lui seul 73 kilos avec une circonférence de 91 cm. Le plus gros des groupes vaut 30.000 francs.

L'exposition a été organisée par l'œuvre nationale suisse pour la montagne, qui s'occupe de la recherche des cristaux dans nos Alpes, et fournit ainsi un gain accessoire aux populations montagnardes.

LE SEUL SIGNATAIRE ENCORE EN VIE DU TRAITE DE VERSAILLES HOSPITALISE A ZURICH

M. King, ancien président du Libéria, est arrivé à Zurich par avion, venant de Monrovia. Il était accompagné de son épouse, de sa belle-sœur et de son médecin personnel. M. King, qui est souffrant depuis un certain temps, va se faire soigner dans une clinique zurichoise. Il a été salué par son fils, M. Cecil King, consul général du Libéria à Hambourg, par l'ambassadeur du Libéria

à Paris et Berne, M. Lawrence et par le consul général du Libéria à Zurich, M. Rolf Hofer.

M. King est âgé de 84 ans. Il fut d'abord ministre des Affaires étrangères de son pays, puis président, de 1920 à 1931. Il représenta son pays à la Conférence de Versailles en 1919, et il est le seul signataire encore en vie du Traité de Versailles.

CHANGEMENT A LA DIRECTION DE L'U.P.I. EN SUISSE

La Direction de l'« United Press International » communique :

« M. Charles La Roche a été nommé directeur et correspondant en chef pour la Suisse, à dater du 1^{er} septembre. Il remplace M. Peter Uebersax, qui cesse à cette date sa collaboration pour prendre une situation dans la presse suisse.

« De son nouveau poste, M. La Roche dirigera les bureaux permanents d'U.P.I. à Zurich (service suisse et étranger à la presse suisse) et à Genève (service d'information sur les organisations internationales).

« Le nouveau directeur est né le 7 avril 1923. Il est bourgeois de Bâle. Il a déjà appartenu à l'U.P.I. suisse de février 1952 à février 1960, en dernier lieu en qualité de rédacteur en chef du bureau de Zurich, il fut ensuite rédacteur du périodique « In freien Stunden ».

« M. Reimar Springmann, qui appartient depuis octobre 1956 au bureau de Zurich, a été simultanément nommé chef du service étranger. »

Ainsi que la presse l'a déjà annoncé, M. Peter Uebersax assume la rédaction en chef du quotidien « Blick », de Zurich.

LES FEMMES A LA CHANCELLERIE DES TRIBUNAUX

Le Conseil d'Etat de Zurich, s'inspirant d'une motion adoptée par le Grand Conseil, propose une modification de la loi constitutionnelle sur les tribunaux, afin que des femmes suisses puissent aussi exercer des fonctions à la chancellerie, autrement dit, remplir les fonctions de greffier et de substitut dans les Tribunaux de district, et de greffier ou de secrétaire au Tribunal suprême.

PREMIERE PROJECTION EN SUISSE D'UN FILM DE DURRENMATT

La première projection en Suisse du film de Durrenmatt, « Le Mariage de M. Mississippi », présenté il y a peu au festival berlinois du film, a eu lieu à Zurich en présence de nombreux invités. Le livret en a été écrit par Durrenmatt lui-même, d'après sa pièce du même nom, jouée pour la première fois à Munich en 1952.

M. SCHAFFNER PARLE A L'AGRICULTURE

Apportant le salut du Gouvernement à la Fédération des coopératives agricoles de Suisse orientale (V.O.L.G.), qui célèbre le 75^e anniversaire de sa fondation, M. Hans Schaffner, conseiller fédéral, a pris pour thème de son discours la nécessité pour l'agriculture de garder un

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17^{bis}, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART

SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messenger Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : NF 10

IMPRIMEUR : A. COUESLANT, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 97.689 — Dépôt légal : 4-1961 - N° 77/1961

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messenger » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.

Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire, Paris, 7^e

contact étroit avec le marché, ce qui revient à dire que les cultivateurs doivent, tout comme les industriels et les artisans, adapter le mieux possible leur production aux besoins et aux désirs du consommateur, et cela dans un choix, une qualité et une présentation qui incitent le client à l'achat. L'adaptation de l'offre aux besoins et à la demande est l'une des conditions fondamentales du succès de l'économie paysanne.

Les producteurs et leurs organisations doivent suivre attentivement l'évolution des habitudes alimentaires, non pas pour se plaindre des changements de mode du public, mais pour s'adapter rapidement à des besoins nouveaux. Si, par exemple, les planteurs de tomates constatent que les ménagères désirent moins de tomates rondes et juteuses, mais davantage de tomates se prêtant mieux à la consommation crue, ils ne doivent pas se le laisser dire trop souvent, mais s'efforcer de produire rapidement les sortes demandées, ce qui, heureusement, paraît s'être fait avec succès dans une mesure accrue.

La prospérité générale du pays crée des conditions favorables pour assurer et accroître, par l'étude intensive du marché, l'écoulement de notre production agricole. Il existe toujours chez les consommateurs des trésors de bonne volonté, qui peuvent être exploités en collaboration étroite avec les distributeurs, les consommateurs et leurs organisations. Bien des problèmes, apparemment insolubles, peuvent ainsi être résolus, car le consommateur suisse prête volontiers l'oreille à de tels propos et cela dans une mesure d'autant plus soutenue que le producteur ne se lamentera pas d'avance sur l'abondance de la récolte et de la difficulté de l'écouler, mais attirera, au contraire, l'attention de l'acheteur sur les avantages de son offre. Un peu plus de psychologie dans l'application de la loi de l'offre et de la demande peut donner des résultats souvent remarquables. Même la propagande la plus adroite aura de la peine à restimuler la demande si celle-ci a été préalablement paralysée par des plaintes démesurées.

La façon dont la récolte d'abricots a été écoulée cette année est un exemple typique de la bonne volonté du consommateur suisse. La fixation de prix uniques et une propagande efficace ont permis, contre toute attente, de placer cette récolte énorme dans le pays. Cependant la bonne volonté de l'acheteur et du consommateur ne doit pas être déçue par le producteur, car, par la suite, il serait difficile de faire appel avec autant de succès à la compréhension et à la solidarité des consommateurs. Durant un certain temps, la qualité des abricots n'a pas répondu cette année, en raison de conditions atmosphériques défavorables, à l'attente des acheteurs. Nous ne doutons pas que les planteurs, leurs organisations et le commerce auront à cœur d'améliorer le tri et les assortiments pour que la qualité des récoltes n'engendre plus de mécontentement.

Dans son deuxième rapport sur la situation de la paysannerie, le Conseil fédéral préconise une amélioration des bases de la production et d'exploitation des entreprises agricoles, comme moyen de relever le niveau économique et social de la paysannerie suisse. Mais, pour que cette réforme de structure soit pleinement efficace, elle doit être accompagnée d'une intensification des rapports avec la clientèle, soit d'une étude plus poussée du

marché. Ce que l'industriel et le commerçant font dans leurs branches pour assurer l'écoulement de leurs produits et marchandises, les cultivateurs également devront le faire désormais dans une mesure accrue par l'entremise de leurs organisations. Cela est indispensable pour que notre agriculture reste à la hauteur de sa tâche et puisse regarder l'avenir avec confiance.

CANTON DE SCHAFFHOUSE

PRESENCE DE CIGOGNES DANS LA REGION DU LAC DES QUATRE-CANTONS

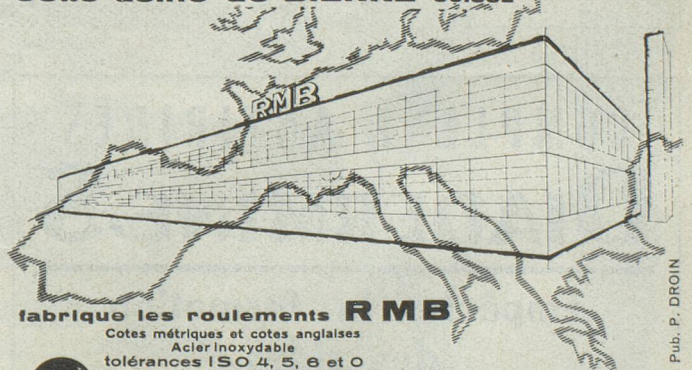
Pour une nuit, trois cigognes ont établi leurs quartiers sur les cheminées et le toit de l'hôtel du lac « Rigiblick », à Buochs. De mémoire d'homme, on n'avait plus vu aucune cigogne dans la région, et il est compréhensible que la population et les estivants aient assisté avec curiosité et grand intérêt à la toilette du soir de ces échassiers. Le concert de l'orchestre de la station et l'animation dans le jardin du restaurant de l'hôtel n'ont même pas troublé le repos de ces rares oiseaux.

« LE CONFEDERE » JOURNAL DE SUISSE ROMANDE A FETE SON CENTENAIRE

Il est rare de pouvoir célébrer le centenaire d'un journal, surtout politique. C'est pourtant la performance que de réaliser « Le Confédéré », organe tri-hebdomadaire du parti radical-démocratique du canton du Valais en Suisse, paraissant à Martigny. A l'occasion de cette célébration, « Le Confédéré » a publié un numéro spécial de 52 pages.

La Suisse compte un autre « centenaire » de marque : « La Gazette de Lausanne », qui est à sa 164^e année de parution ininterrompue.

cette usine de BIENNE SUISSE



RMB ROULEMENTS MINIATURES S.A. BIENNE SUISSE

Représentant William BAEHNI, 147, rue Armand-Silvestre,
COURBEVOIE, Seine, Def. 46.54.